



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

actions

Question écrite n° 43642

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie le nombre des dossiers traités en 2003 par l'autorité des marchés financiers.

Texte de la réponse

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a été créée le 24 novembre 2003 et a remplacé à cette date trois autorités : la Commission des opérations de bourse (COB), le Conseil des marchés financiers (CMF) et le Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). Chacune de ces trois autorités a instruit, au cours de l'année 2003, un certain nombre de dossiers de sanctions qui ont été repris par l'AMF. Jusqu'au 24 novembre 2003, la COB avait instruit 17 procédures ayant abouti à sanctionner 24 personnes. Le CMF avait pris 33 décisions de sanctions contre 61 personnes. Enfin le CDGF a conduit 43 procédures ayant abouti à des sanctions contre 100 personnes. Entre le 24 novembre 2003 et le 31 mars 2004, l'AMF a ouvert 29 enquêtes et effectué ou ouvert 206 contrôles sur des prestataires de services d'investissement. Durant la même période l'AMF a ouvert 23 procédures de sanction qui s'ajoutent au 14 procédures ouvertes avant sa création et transmises par la COB, le CMF et le CDGF. Elle a prononcé durant cette période 6 décisions de sanction.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43642

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5235

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9739